



Etude aménagement jardin payante

Par **valparaiso**, le **15/01/2023** à **16:21**

Bonjour,rrnrJ'ai demandé à des paysagistes des devis pour réaménager un jardin
privatif.rrnrL'un d'eux me demande de payer le devis et le montant de ce paiement préalable
me sera remboursé si j'accepte le devis.rrnrnest-ce légal ou une clause abusive ?

Par **jodelariege**, le **15/01/2023** à **16:44**

bonjourrrnr[https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-
pratiques/Devis#](https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Devis#):rrnrle devis peut etre payant si on l'a précisé avant et si il y a un
déplacement pour l'établir...

Par **amajuris**, le **15/01/2023** à **17:17**

bonjour,rrnrle devis est obligaoire au-delà de 150 €rrnrnet comme il est souvent exigé
plusieurs devis, de nombreux devis établis par les entreprises sont sans suite d'ou les devis
payants car les entreprise ne veulent pas travailler gratuitement.rrnrle site de la DGCCRF
indique :rrnr*Le devis en principe est gratuit, mais rien n'interdit à un artisan de proposer des
devis à caractère payant notamment en cas de déplacement et/ou d'études approfondies de la
situation. Dans ce cas le professionnel doit informer la clientèle du prix à payer pour
l'établissement du devis.*rrnr*Lorsque le devis est payant, le professionnel pourra proposer de
déduire le montant du devis de la prestation éventuellement fournie par la suite.*rrnrsalutations